

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 05 MAI 2022 à 20 H 00**

L'an deux mil vingt-deux, le cinq mai, à 20 heures 00 minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de GENVRY se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Convocation : du 28/04/2022

Etaient présents : Claude PELEMAN - Eric DUJOUR – Pierre COGET – Patrick GANZITTI - Joël VERZELE - Michèle HERREBOUDT – Nicolas LARROCHE – Hadj-Larbi BOUTALEB – Véronique COMMERE - Karine LEROY..

Absent excusé : 1
Guillaume PELEMAN

Compte rendu affiché le :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu du 24/03/2022 ;
- 2) Délibération approbation CLECT du 22/03/2022 ;
- 3) Délibération pour instauration redevance domaine public réseau électrique ;
- 4) Point sur les travaux de l'aire de jeux.

QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00 et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Véronique COMMERE est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

POINT N° 1 : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 24/03/2022 :

Le compte rendu de la réunion du 24/03/2022 a été adopté à l'unanimité (10 voix pour).

POINT 2 : DELIBERATION POUR APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 22/03/2022 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts et en application du 1° bis) du V de l'article ci-mentionné du CGI,

Considérant le rapport de la CLECT,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (10 voix pour) approuve le rapport de la CLECT du 22 mars 2022, modifiant ainsi que précisé dans le rapport, le montant de l'attribution de compensation 2022 et suivantes, de la commune.

POINT 3 : DELIBERATION POUR INSTAURATION DE LA REDEVANCE RELATIVE A L'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE RESEAU ELECTRIQUE :

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de la SICAE-OISE daté du 28 janvier 2022, et donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum ;
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1^{er} janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (10 voix pour) adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

POINT 4 : POINT SUR LES TRAVAUX DE L'AIRE DE JEUX :

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que les coûts des travaux de réhabilitation de l'aire de jeux ont augmenté par rapport au devis d'origine.

Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil municipal, que le devis proposé par l'ADTOSAO en 2019, a souffert d'un décalage de plus de deux années avec le démarrage des travaux entrepris en novembre 2021, aboutissant à une augmentation inévitable de la valeur des fournitures et des prestations par rapport au montant estimé.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'une première partie des travaux du lot 1 (VRD) et du lot 2 (SOLS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS) terminée à ce jour, voit son montant global d'origine passer de 30 978.35 € HT à 31 810.35 € HT, soit une hausse de 832.00 € HT.

Monsieur le Maire signale au conseil que la seconde partie des travaux de VRD qui est en cours et la réfection du terrain de tennis qui n'a pas encore débuté, seront-elles aussi, marquées par une majoration des prix.

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il attend la date de démarrage de cette dernière étape du chantier et qu'il reviendra devant eux avec les chiffres du décompte définitif de l'opération.

QUESTIONS DIVERSES :

TAXE FONCIERE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'impôt sur le foncier bâti, perçu par la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et payé par les propriétaires de ses 42 communes, verra son taux progresser de 3 à 6,52 % très prochainement.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

TARIFS EAU 2022 :

Monsieur le Maire informe les conseillers de l'augmentation des tarifs de l'eau potable à compter du 01/05/2022 de la manière suivante :

A) Abonnement annuel :

Prix unitaire au 01/11/2021 40.70 € HT et prix unitaire au 01/05/2022 41.40 € HT (+ 1.7 %)

B) Consommation eau :

Prix unitaire au 01/11/2021 1.887 € HT et au 01/05/2022 1.957 € HT (+ 3.7 %).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Genvry a confié la gestion de son service public d'eau potable à la société Suez Eau France par délégation de service public conclue fin 2013.

Monsieur le Maire précise aux membres que cette DSP a été modifiée par un avenant signé en 2019, ayant pour objet la prise en compte de l'achat d'eau par la commune de Genvry à la commune de Noyon.

SITE INTERNET COMMUNAL :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Eric Dujour, 1^{er} adjoint à propos de la continuité du projet de création d'un site internet communal, envisagé lors de la réunion du conseil municipal du 05/11/2020.

Monsieur Eric Dujour informe l'assemblée qu'un devis a été demandé en 2021 à l'ADICO, prestataire informatique de la commune, et qu'il demeure identique à ce jour.

Monsieur Eric Dujour détaille au conseil le montant du projet qui serait pour la première année de 860.00 € HT soit 1 032.00 € TTC incluant un audit obligatoire pour 460.00 € HT soit 552.00 € TTC, avec mise en place du site et de son hébergement pour 400.00 € HT soit 480.00 € TTC.

Monsieur Eric Dujour précise aux membres que par la suite, le site coûtera à la commune 200.00 € HT soit 240.00 € TTC toutes prestations comprises par an pendant 4 années, et qu'à l'issue de cette période l'audit devra être renouvelé ainsi que le contrat.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider ce projet par le vote d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

TRAVAUX EGLISE SAINT CLEMENT :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une étude sera effectuée par Monsieur Pierre Coget et lui-même afin de déterminer les travaux à réaliser à l'Eglise Saint Clément, suite à la sollicitation de Monsieur Fabien Dubois.

MAISON COMMUNALE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il va prendre un nouveau contact avec l'ADTOSAO de manière à activer le projet de construction de la maison communale qui sera implantée dans le lotissement « Le Clos des Jardins Beguestre ».

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il profitera de ce contact avec l'ADTOSAO pour obtenir des informations sur le projet de création d'une maison partagée dédiée aux aînés, dont la construction est également projetée dans le lotissement « Le Clos des Jardins Beguestre »

VISITE DE MADAME LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE :

Monsieur le Maire informe le conseil que Madame Nadège Lefebvre, Présidente du conseil départemental de l'Oise viendra à la mairie de Genvry le mardi 17 mai prochain à 17 h 00 afin de faire un point sur les besoins techniques et financiers de la commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'assister à ce moment de partage.

Monsieur le Maire précise que lors d'une réunion de préparation de sa venue avec deux de ses collaboratrices, il a évoqué entre autres, le problème des inondations au centre du village.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le site concerné sera visité par Madame Lefebvre, lors de sa venue à Genvry.

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'une réunion relative aux projets de travaux concernant l'ensemble des communes du Noyonnais, aura lieu au chevalet à Noyon à l'issue de la visite de Genvry.

POINT SUR LE RUISSELEMENT DU CENTRE DU VILLAGE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a participé à une réunion à la CCPN concernant le problème de ruissèlement, lors de laquelle il a été informé qu'une étude très étendue touchant les communes de Genvry, Noyon ainsi que sur la globalité du bassin versant de la Verse, serait effectuée en 2023/2024.

Monsieur le Maire précise au conseil qu'il a plaidé la cause des habitants du centre de la commune de Genvry, impactés trop souvent par des inondations, en précisant que la commune ne pouvant plus attendre, ferait cavalier seul pour gérer ses ruissèlements rapidement.

Monsieur le Maire indique aux membres, qu'il réunira très prochainement à ce propos Mr Pellet de la CCPN, Monsieur Basset vice-président de la CCPN en charge du dossier GEMAPI, ainsi que Monsieur Couvreur de la chambre d'agriculture.

Monsieur le Maire indique qu'il sollicitera Monsieur Couvreur afin d'obtenir une étude technique de faisabilité consistant principalement à mettre en place des fascines pour bloquer l'eau et la boue en amont, et des bassins de rétention au milieu des champs pour soulager le centre du village lors d'épisodes pluvieux intenses.

Monsieur le Maire précise aux membres du conseil qu'il sera nécessaire de se rapprocher de sponsors tels que le conseil départemental de l'Oise et le conseil régional des Hauts-de-France afin d'obtenir toutes les subventions nécessaires pour ce type de projet.

Les membres du conseil municipal demandent à Monsieur le Maire, que les riverains soient informés par réunion ou par courrier des suites données à la gestion de cette situation.

Monsieur le Maire acquiesce cette demande en précisant toutefois que les riverains des 10 maisons concernées seraient avisés des solutions à mettre en place à l'issue de l'étude de faisabilité.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

REPAS DES AINES :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick Ganzitti, vice-président de la commission vie associative – jeunesse – fêtes et cérémonies qui indique que 24 personnes se sont inscrites au repas des aînés prévu le dimanche 22 mai prochain.

Monsieur Patrick Ganzitti rappelle à l'assemblée qu'une journée pêche sera organisée le samedi 25 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : Jeudi 23 juin 2022 à 20 h 00.

Genvry, le 05/05/2022

Le Maire,
Claude PELEMAN
ORIGINAL SIGNE

